

R | V D

PHOTOGRAPHIE

Conditions

Générales de Vente

Table des matières

1. OBJET	3
2. RESERVATION DE LA PRESTATION	3
2.1. Annulation et report	4
2.2. Urgence d'une prestation	4
3. OFFRE DE PRIX	5
3.1. Tarifs	5
4. DÉROULEMENT DE LA PRESTATION	6
4.1. Retards	6
4.2. Conditions de travail et résultats	7
4.2.1. Conditions particulières	7
4.2.2. Matériel	8
4.3. Méthode de travail	9
4.4. Obligations	9
4.4.1. Obligations du Client (avant et pendant la prestation)	9
4.4.2. Obligations du Client (après la prestation)	10
4.4.3. Obligations du Photographe (avant et pendant la prestation)	10
4.4.4. Obligations du Photographe (après la prestation)	11
5. PAIEMENT, DÉLAIS & RETARDS	11
5.1. Facture d'acompte	11
5.2. Facture de solde	11
5.3. Prestation urgente	11
5.4. Retard de paiement	12
6. LIVRAISON DES PHOTOGRAPHIES	12
6.1. Livraison numérique	12
6.2. Livraison physique	13
6.3. Problèmes et délais de livraison	14
7. FRAIS ADDITIONNELS	15
8. PUBLICATION DES IMAGES ET PROPRIETE INTELLECTUELLE	15
9. DROIT À L'IMAGE	16
10. DONNEES PERSONNELLES	17
11. LOI APPLICABLE ET LITIGES	17
12. DIVERS	18

1. OBJET

Les Conditions Générales de Vente (ci-après nommées « CGV ») créent un accord légal et s'appliquent à toutes les commandes de prestations et de produits conclues entre le Client et Romain Vandromme Photographie, dénommé « le Photographe », dont les coordonnées sont reprises ci-dessous :

Site web : www.romainvd.com

Adresse mail : photo@romainvd.com

N° de téléphone : +32 (0)471/23.95.96

Adresse : Grand' Rue des Bouchers, 11/7 – 7800 ATH (BE)

N° d'entreprise : 0784.667.642

N° de compte bancaire : BE80 0019 2823 1977

Réseaux sociaux :  Romain Vandromme Photographie  @rvd_photo

Les présentes CGV seront communiquées au Client sur simple demande, ou annexées au premier devis.

Toute signature de devis, réservation ou accord pour une prestation ou commande de produits, de la part du Client, entraîne l'entière adhésion aux présentes CGV, sauf conditions particulières établies par écrit entre le Client et le Photographe. Toute signature de devis entraîne également le droit du Photographe à facturer la prestation demandée par le Client telle que mentionnée sur le devis.

2. RESERVATION DE LA PRESTATION

La réservation d'une prestation par le Client peut s'effectuer par prise de contact via le formulaire se trouvant sur le site web du Photographe, par mail, par contact téléphonique ou par contact via les réseaux sociaux.

Elle peut s'effectuer à tout moment, sous réserve de disponibilité du Photographe. La disponibilité du Photographe peut varier, et il ne peut être tenu pour responsable d'un rendez-vous pris trop tard par le Client. Si le Client se trouve être dans un besoin urgent d'une prestation, des conditions particulières s'appliqueront (décrites plus bas, au point « 2.2. Urgence d'une prestation »).

2.1. Annulation et report

La prise de rendez-vous pour une prestation engage le Client au respect de celui-ci. Pour tout rendez-vous pris et non annulé au minimum 24 heures avant le début de la prestation, le Photographe facturera 30% du montant total du devis au Client en guise de dédommagement, ou gardera l'acompte si celui-ci a déjà été versé.

Si la prestation devait être annulée suite à un cas de force majeure¹, le Client s'engage à prévenir le Photographe, pour proposer un report de prestation. Et réciproquement. Une prestation pourra être reportée au maximum une fois, avec concertation du Client quant à la date de la prestation reportée. Au-delà de ce report, si le Client souhaite encore postposer la nouvelle date de la prestation, le Photographe peut mettre fin au contrat préétabli avec le Client. Ce dernier ne peut faire l'objet d'une facturation en guise de dédommagement. Le Photographe gardera l'acompte si celui-ci a déjà été versé et ne pourra pas le réclamer dans le cas contraire. Si le Client souhaite à nouveau réserver une prestation avec le Photographe, même si le projet est différent de celui prévu initialement, le Client reprendra contact avec le Photographe pour l'établissement d'un nouveau devis.

Le Photographe se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande si le Client n'a pas réglé une précédente facture.

2.2. Urgence d'une prestation

Tout projet photographique prend du temps, nécessite de la réflexion et de la planification. Pour un projet devant être réalisé dans l'urgence, un coût supplémentaire de 20% à 40% du montant total du devis pourra être facturé au Client, selon conditions.

Un projet pourra être considéré comme étant « urgent » sous l'une de ces deux (ou ces deux) conditions :

- Si le Client a besoin d'une prestation rapidement (sous 7 jours calendrier après la date de prise de contact) et/ou ,
- Si les photos du projet sont dues moins de 48h après la date et l'heure de la fin de la prestation.

¹ Sont considérées comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne peuvent être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles.

Si ces deux conditions sont remplies, le Photographe pourra facturer 20% du montant de la prestation en plus *par condition*, donc jusqu'à 40% au total.

3. OFFRE DE PRIX

Après entretien avec le Client et explication du projet pour cibler ses attentes, le Photographe remet, dans un délai de 14 jours calendrier maximum, un devis au Client (par mail, réseaux sociaux ou en mains propres) et y annexe une copie des présentes CGV. Ce délai est réduit à 48 heures dans le cas d'une demande urgente de prestation.

Si le Client accepte cette offre, il la renverra signée et datée, par courrier électronique ou postal. Toute offre de prix signée par le Client est irrévocable et fera l'objet d'une première facturation d'un montant de 30% de la somme mentionnée sur le devis, afin de confirmer la réservation de la prestation. Les modalités de paiement sont reprises au point « 5. PAIEMENT ».

Si une modification du devis devait avoir lieu après sa signature, pour quelque raison que ce soit, le Photographe se réserve le droit d'envoyer un nouveau devis au Client. Si le prix de ce nouveau devis est différent du devis initial, le Photographe remboursera intégralement les sommes déjà versées par le Client en guise d'acompte.

L'offre de prix reste valable jusqu'à la date indiquée sur le devis. Passé ce délai, le Client devra recontacter le Photographe s'il souhaite faire appel à ses services. Une nouvelle offre de prix sera alors envoyée au Client.

Sauf accord préalable avec le Client, le devis n'inclut pas les frais de déplacement, ni les frais de logement, au cas où la prestation devrait durer plusieurs jours, en Belgique ou à l'étranger.

3.1. Tarifs

Les tarifs pratiqués par le Photographe sont disponibles sur simple demande.

Les tarifs mentionnés sur les devis et factures sont indiqués en euros (€). Ils ne comptabilisent pas la TVA, étant donné que le Photographe bénéficie du régime de franchise de la TVA pour les petites entreprises depuis le 1^{er} juillet 2022.

Les tarifs du Photographe peuvent être amenés à varier en cours d'année. Tout tarif mentionné sur un devis préalablement signé ne pourra faire l'objet d'une quelconque augmentation.

Le Client ne peut exiger un remboursement des sommes déjà versées sous forme d'acompte, ni exiger un quelconque dédommagement, sauf situations particulières décrites plus bas.

4. DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

4.1. Retards

Le Client et le Photographe s'engagent à être à l'heure sur les lieux de la prestation, à la date prévue. Néanmoins, une flexibilité de 15 minutes est accordée.

- En cas de retard notifié du Client de plus de 15 minutes, le Photographe se réserve le droit de déduire le temps de retard de celui initialement prévu pour la prestation. Si le Client le souhaite, et sous réserve de disponibilité du Photographe, il peut demander à celui-ci d'allonger le temps de la prestation suite à un retard, moyennant une facturation supplémentaire, décrite au point « 7. FRAIS ADDITIONNELS ».

Au-delà de 30 minutes de retard sans notification de la part du Client (sauf cas de force majeure), la prestation sera considérée comme **due et facturée dans son entièreté**. Le Client peut recontacter le Photographe pour une nouvelle prestation. Le Photographe donnera suite à cette nouvelle demande uniquement si la précédente prestation a été payée dans son entièreté, qu'il s'agisse du même projet ou non.

- En cas de retard du Photographe de plus de 15 minutes, notifié ou non, le Client peut exiger l'une des trois conditions suivantes :
 - un ajout du temps de retard au temps total prévu pour la prestation (si l'emploi du temps du Photographe le permet) ;
 - un produit issu de la prestation, dont la qualité sera laissée au choix du Photographe (album photo ou tirage, selon le type de prestation) ;
 - une remise exceptionnelle sur le montant de la prestation, calculée au prorata du temps de retard du Photographe, et déduite au moment de l'établissement de la facture de solde.

Si, lors de la prestation, le Client souhaite écourter la durée initialement prévue, le Photographe ne peut en être tenu pour responsable, et la prestation sera due dans son entièreté, et ce même si cela réduit le nombre de photographies à livrer.

En cas de force majeure qui obligerait le Photographe à écourter la prestation, les parties décident d'un commun accord de reporter la prestation à une date ultérieure (si cela est possible), pour la même durée que la prestation initiale, et sans facturation additionnelle. Si le

Client estime qu'il n'est pas nécessaire de procéder de la sorte, la prestation sera considérée comme terminée, et la totalité de celle-ci lui sera facturée.

4.2. Conditions de travail et résultats

Le Client reconnaît être familier avec le style photographique du Photographe et sollicite ses services en toute connaissance. Le Client reconnaît également que le travail du Photographe est en constante évolution, que la prestation proposée par le Photographe est unique et artistique, et que les photographies livrées peuvent différer des photographies prises par le Photographe dans le passé. Le Photographe assure utiliser tout son potentiel, sa créativité, son sens du détail et tout son jugement artistique pour créer des images cohérentes avec sa vision personnelle de la prestation.

Le Photographe utilise toutes ses capacités pour fournir des photos de la prestation au Client (obligation de moyens). Le Client ne peut, sauf accord préalable entre les parties, exiger un résultat particulier (pas d'obligation de résultat).

Le Client ne peut exiger qu'une image prise lors de la prestation soit présente dans les photographies livrées. Il est de l'appréciation du Photographe de déterminer quelles photographies sont destinées à la livraison finale.

4.2.1. Conditions particulières

Le Photographe fait tout son possible pour s'adapter aux conditions de l'évènement ou de la séance, y compris au lieu, à la météo, à la lumière disponible, aux restrictions de temps et à la volonté des sujets. Le Client accepte que la qualité des photographies dépende, en partie, de ces conditions.

Lors d'un reportage photographique d'évènement, le Photographe recommande au Client de prévenir ses invités de la présence d'un photographe professionnel, et de leur demander de restreindre leur prise de photographies et l'utilisation de flashes. Le Photographe se dégage de toute responsabilité si son travail est gêné par d'autres photographes et par leurs flashes, et si la qualité de ses images en est affectée.

En cas de non-respect de ces recommandations, le photographe ne pourra être tenu pour responsable de la mauvaise exécution de la prestation.

Le Photographe rappelle au Client que toute personne présente lors d'une prestation est susceptible d'être prise en photo.

4.2.2. Matériel

Sauf accord préalablement conclu avec le Client pour des raisons spécifiques, le Photographe est libre du choix du matériel qu'il emploie pour la prestation, et ce choix ne peut être remis en question par le Client.

Lors de la prestation, le Photographe fait tout son possible pour garder son matériel près de lui. Si le Photographe doit laisser son matériel loin de lui en cas de circonstances indépendantes de sa volonté, il ne peut être tenu pour responsable de l'arrêt de la prestation suite à un vol, dégât ou tout autre événement rendant son matériel inutilisable.

Le Photographe ne pourra être tenu pour responsable en cas de dégât, vol ou événement pouvant endommager ou corrompre les cartes mémoires présentes dans le matériel lors de la prestation, et donc rendant les photographies déjà prises inutilisables. Le Client ne pourra pas réclamer de remboursement ni de dommages et intérêt si les images sont perdues dans ce cas précis.

Le Client s'engage à reconnaître que le matériel utilisé par le Photographe est informatique et numérique, donc faillible, et qu'il peut être sujet à une panne ou un accident. Le Photographe ne peut en être tenu pour responsable. Il utilise néanmoins du matériel professionnel, dont un système de double copie des fichiers pour pallier à l'éventualité qu'une telle faille se produise.

Si l'une des situations ci-dessus devait arriver, le Photographe s'engage à proposer une nouvelle prestation identique, à un autre jour, convenu par les deux parties, à laquelle aucun frais supplémentaires ne pourra être ajouté. Si la prestation est de nature unique (mariage, anniversaire, etc.) et ne peut avoir à nouveau lieu, le Photographe remboursera l'intégralité des sommes déjà versées par le Client.

4.3. Méthode de travail

Le Photographe travaille librement afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles au moment de la prestation. Il dispose d'une liberté artistique totale quant à la réalisation de la prise de vue et à la quantité de photographies prises, sauf cas communiqués préalablement avec le Client.

Sauf accord préalable, le Client ne gère pas les prises de vue le jour de la prestation.

Les services proposés par le Photographe sont complets, et ils incluent notamment la sélection des photos finales livrées au Client.

Seul le Photographe jugera personnellement des moments où il s'accorde des courtes pauses, que ce soit pour manger, pour vérifier son matériel ou pour visionner les prises de vue déjà effectuées. À cet effet, le Client ne pourra en aucun cas exiger que le Photographe soit disponible sans interruption durant toute la durée de la prestation. Le Photographe assure user de son jugement professionnel pour ne pas s'accorder de courtes pauses lors de moments importants. Lors de la prestation, un second photographe ou stagiaire amené par le Photographe peut être présent sur les lieux, sans en avertir le Client préalablement. Ses conditions de travail sont identiques à celles du Photographe.

4.4. Obligations

4.4.1. Obligations du Client (avant et pendant la prestation)

En plus d'être présent à l'heure, le Client s'engage à fournir, au minimum 24 heures avant le début de la prestation, un planning détaillé de la journée, dans l'hypothèse où plusieurs événements succincts doivent avoir lieu. Si le client ne soumet pas ce planning, le Photographe ne pourra être tenu pour responsable de la mauvaise exécution de la prestation.

Lors de la réalisation de la prestation, le Client s'engage à respecter les conseils du Photographe, qui pourraient aider à sublimer les prises de vue.

Le Client prêtera une attention particulière aux détails et fera le nécessaire pour les supprimer au besoin. En effet, certains détails peuvent gâcher ou rendre difficiles les prises de vue (extincteurs, bannières publicitaires, travaux, etc.).

Dans le cas d'un reportage lors d'un événement quel qu'il soit, le Photographe recommande au Client de prévenir les responsables du lieu de la présence d'un photographe professionnel. Le Photographe se dégage de toute responsabilité en cas de restriction d'accès demandée lors de la cérémonie par les responsables du lieu, ce qui pourrait affecter la qualité de son travail.

Si le Client souhaite que certains invités soient présents ou absents sur les photographies, il se doit de communiquer ce souhait au Photographe. En aucun cas le Photographe ne sera tenu pour responsable de l'absence ou de la présence de certaines personnes sur les photographies. Le Client est responsable de sa propre personne et des personnes sous sa responsabilité le jour de la prestation. Le Photographe décline toute responsabilité en cas de vol, ou perte de biens personnels qui pourraient survenir lors de la prestation. Pour tout dommage matériel ou corporel causé au Photographe par le Client ou par toute autre personne sous sa responsabilité, ce dernier s'engage à lui rembourser les dommages occasionnés.

4.4.2 Obligations du Client (après la prestation)

Concernant la publication des images par le Client, voyez « 8. PROPRIETE INTELLECTUELLE » p. 15.

Le Client est seul maître des photographies une fois livrées et en a la charge unique. Le Photographe recommande toutefois au Client d'effectuer une sauvegarde numérique des photographies livrées.

Le Photographe se détache de toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des fichiers numériques et physiques remis au Client, et se réserve le droit de facturer toute demande de duplicata.

Si le Client procède à une impression ou à un tirage quelconque de sa propre initiative chez un imprimeur non validé par le Photographe, ce dernier ne peut être tenu pour responsable du résultat final du produit.

4.4.3. Obligations du Photographe (avant et pendant la prestation)

Le Photographe s'engage, en plus d'arriver à l'heure, à terminer la prestation à l'heure prévue ou après celle-ci, mais ne peut en aucun cas écourter la prestation, sauf cas de force majeure ou demande spécifique du Client.

Le Photographe a l'obligation de réparer tout dommage matériel ou corporel qui surviendrait par sa faute lors de la prestation. En toute prévention utile, celui-ci dispose d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle qu'il pourra faire intervenir au besoin.

Le Photographe se réserve le droit de refuser de réaliser une prise de vue qui ne correspondrait pas avec son style photographique. Cependant, le Photographe reste ouvert à toute suggestion qui pourrait être bénéfique, tant pour son expérience que pour la prestation.

4.4.4. Obligations du Photographe (après la prestation)

Le Photographe a l'obligation de remettre des photos de la prestation au Client dans les délais et conditions prévues au point « 6. LIVRAISON DES PHOTOGRAPHIES ».

Le Photographe s'engage à conserver les images de la prestation durant 2 ans après la date de la livraison des photographies. Passé ce délai, il sera impossible pour le Client d'en obtenir un duplicata.

Malgré toute l'attention portée aux fichiers numériques, il peut arriver de manière exceptionnelle qu'à la suite de la prestation, par manipulation accidentelle, destruction involontaire, carte mémoire défectueuse ou panne informatique, que les sources des photographies soient inexploitables. Dans ce cas, le Photographe offre au Client la possibilité de refaire gratuitement la prestation afin de pallier à cet incident indépendant de sa volonté. En cas de refus ou d'impossibilité de refaire la prestation (car l'évènement était de nature unique), le Client ne pourra prétendre qu'au remboursement total des sommes qu'il a versées, sans aucun dédommagement de la part du Photographe.

5. PAIEMENT, DÉLAIS & RETARDS

5.1. Facture d'acompte

Le paiement d'un acompte de 30% de la somme indiquée sur le devis est obligatoire pour confirmer la prestation, et devra être réglé au Photographe au plus tard 10 jours calendrier après la signature du devis, sauf dispositions particulières décrites au point « 5.3. Prestation urgente ».

5.2. Facture de solde

Le paiement du solde restant s'effectue de préférence le jour de la prestation, ou sous 14 jours calendrier après la date de la facture, et sur le compte bancaire BE80 0019 2823 1977 (avec comme communication « nom du Client + numéro de la facture »).

5.3. Prestation urgente

Si la prestation a lieu moins de 7 jours calendrier après la date de signature du devis, ou si les photographies doivent être livrées au client sous les 48 heures après la fin de la prestation, la totalité du montant indiqué sur le devis sera due pour le jour de la prestation au plus tard, faute de quoi la prestation ne pourra avoir lieu.

5.4. Retard de paiement

À la suite de 2 rappels de paiement ignorés par le Client, le Photographe entamera une procédure de recouvrement. Il gardera le montant de l'acompte déjà versé, et ne livrera pas les photographies au Client tant que ce dernier n'a pas réglé l'entièreté de la facture (incluant les pénalités dues à un retard de paiement).

En cas de retard de paiement, une pénalité de 10% du montant total de la facture sera appliquée par mois de retard. Tout mois de retard entamé sera dû. Les pénalités mensuelles de retard sont cumulatives.

Tout litige relatif à une facture non payée sera transmis devant les tribunaux compétents.

6. LIVRAISON DES PHOTOGRAPHIES

Les photographies ne seront livrées qu'une fois la facture payée intégralement. Le Client ne pourra pas demander d'indemnités si les photos sont envoyées avec un délai dû à un retard de paiement. Dans le cas d'une livraison express (sous 48h), les photographies seront livrées en temps et en heure *si et seulement si* le Client a honoré la facture complète pour le jour (ou le dernier jour) de la prestation au plus tard.

Le Photographe s'engage à livrer les photographies sous maximum 60 jours calendrier suivant le jour (ou le dernier jour) de la prestation, ou 60 jours calendrier maximum après la date de réception du paiement, si celui-ci est effectué en retard.

6.1. Livraison numérique

La livraison des photographies s'effectue via un service internet et de façon numérique. Un premier lien à but unique de visionnage et de partage *peut éventuellement être envoyé* au Client. Le Client peut partager les photographies de la prestation à d'autres personnes en leur envoyant ce même lien.

Un lien de téléchargement contenant les photographies définitives est envoyé par mail ou via les réseaux sociaux au Client. Il peut également s'agir d'un lien menant vers une galerie en ligne sécurisée par un mot de passe, communiqué simultanément au Client.

Ces deux liens individuels sont privés, propres à chaque client. Seules les personnes ayant connaissance de ces liens peuvent consulter et/ou télécharger leurs contenus. Le Photographe

décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des photographies suite à la communication de ces liens à une tierce personne.

Les photographies sont, par défaut et sauf accord convenu entre les parties, livrées en haute définition et au format « .jpeg », traitées et développées selon le style artistique et visuel propre au Photographe, connu du Client. Le fichier brut (au format dit « RAW », à l'extension constructeur « .CR2 » ou « .CR3 ») ne sera pas livré au Client, et ce dernier ne peut l'exiger. Il s'agit du fichier brut contenant toutes les informations de base du négatif numérique d'une prise de vue, et ne constitue pas une image finale développée dans le style créatif du Photographe. Ce type de fichier nécessite une configuration informatique et des programmes spécifiques afin de pouvoir être visualisés. Il n'est d'aucune utilité au Client et reste la propriété exclusive du Photographe.

Si le Client est un professionnel de l'image et a besoin des fichiers bruts pour la bonne poursuite de son travail, le Photographe pourra les lui envoyer moyennant une facturation supplémentaire, et un contrat de cession de droits, si l'utilisation de l'image est à but commercial.

La première livraison numérique des photographies est gratuite. Pour toute demande de duplicata, le Client peut se voir facturer toute demande supplémentaire. Le Photographe se réserve également le droit de ne pas donner de suite à toute demande de duplicata au-delà des 2 ans après la date de livraison des photographies.

6.2. Livraison physique

Pour toute demande de livraison des photographies numériques via un support physique (disque dur, clé USB), ou si l'envoi ou le transfert des photographies nécessite un déplacement, un achat de support ou une livraison postale, le Client en supportera tous les frais.

Aucune remise des photos en format physique (impression papier, tableau, livre photo etc.) n'est prévue initialement. Si le Client le souhaite, il pourra recevoir les photographies au format physique. Il le signalera au Photographe et ce dernier lui remettra une offre de prix distincte de celle de la prestation initiale. Les options d'impression disponibles seront communiquées au Client à ce moment.

Si le Client passe commande d'un produit physique issu de la prestation (album, tirage, poster etc.), et s'il est expédié par voie postale, celui-ci s'engage à suivre les directives du transporteur

du colis. Il est de la responsabilité du Client d'être disponible au moment de la livraison, ou d'aller chercher le colis dans l'endroit indiqué sur l'avis de passage laissé dans la boîte aux lettres. Les produits sont livrés à l'adresse mentionnée par le Client lors de la commande, et il est de son obligation de veiller à son exactitude. Tout colis qui sera retourné au Photographe à cause d'une adresse de livraison incorrecte ou incomplète sera réexpédié aux frais du Client. Il est du devoir du Client de vérifier l'exactitude du colis lors de sa livraison et d'en refuser la réception s'il est incomplet ou différent du produit demandé. Si le Client ou la personne autorisée par le Client signe le bon de livraison, la vérification du bon état des produits commandés est considérée comme étant effectuée.

Pour toute demande d'impression, d'album ou de tirage, le Client peut se référer au paragraphe « 7. FRAIS ADDITIONNELS » des présentes CGV.

6.3. Problèmes et délais de livraison

Tout accident (panne informatique ou matérielle), vol ou perte des photographies du Client après le jour de la prestation engage le Photographe à déployer tous les moyens en sa possession pour les livrer. Ceci peut allonger le délai de livraison maximal des photographies (60 jours), et le Client ne peut réclamer d'indemnités de retard. Le Photographe proposera cependant une compensation sous forme de tirage papier offert (aux dimensions maximales imposées par le Photographe) comprenant une photographie tirée de la prestation. Le choix de cette photographie est libre par le Client, qui est en droit de refuser cette compensation. Si, dans les 60 jours calendrier suivant la prestation, et moyennant le règlement total de la facture par le Client, le Photographe ne peut livrer les photographies au Client suite à un vol de matériel, casse, panne ou autre événement rendant l'exploitation des photos impossible, celui-ci proposera au Client une prestation identique en tous points, et ne donnant pas lieu à une quelconque facturation supplémentaire. Si la prestation était de nature unique (mariage, anniversaire, etc.) et ne peut avoir à nouveau lieu, le Photographe remboursera l'intégralité des sommes déjà versées par le Client.

7. FRAIS ADDITIONNELS

Si l'heure de fin de la prestation venait à être dépassée suite à un retard quelconque, notifié ou non, le Photographe se réserve le droit de facturer tout dépassement des horaires prévus initialement, pour autant que son emploi du temps le lui permette, et pour autant que ce dépassement horaire soit jugé utile à la bonne exécution du contrat². Il en va de même si le Client souhaite un allongement du temps de la prestation une fois celle-ci terminée. En revanche, si le Photographe juge nécessaire d'allonger le temps de la prestation, et que cela convient au Client, aucune facturation supplémentaire ne peut avoir lieu, et ce peu importe la durée additionnelle de la prestation.

Si le Client souhaite un produit issu de la prestation (tirage, poster, album etc.), il le signalera au Photographe, qui lui enverra les informations nécessaires avec les différentes options. Une fois le nombre et les options choisies, le Photographe enverra un devis au Client afin d'établir une nouvelle facture. Tous les frais liés à la livraison postale de ces produits sont à charge du Client. Si le Client est un professionnel de l'image et a besoin des fichiers bruts issus de la prestation, le Photographe pourra les lui envoyer moyennant une facturation supplémentaire et/ou un contrat de cession de droits, dans le cas d'une utilisation commerciale.

Le Photographe peut procéder gratuitement à la suppression de petites imperfections esthétiques temporaires (boutons, griffes, poils et traces sur les vêtements...) et définitives (grains de beauté, cicatrices...), pour autant que le Client le lui signale avant la fin de la prestation. Si cette demande de suppression a lieu après la remise des photos, le Photographe se réserve le droit de facturer toute demande de retouche localisée, jugée chronophage lorsqu'elle est appliquée hors de la période de post-traitement et de retouche d'images.

8. PUBLICATION DES IMAGES ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les photographies effectuées par le Photographe sont réservées au titre du droit d'auteur, ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle, du droit des banques de données, du droit des marques et pour le monde entier, conformément aux dispositions de la loi belge du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins.

² Ex: arrivée tardive de membres de la famille, sans qui une photo de groupe serait impossible, ou arrivée tardive d'un prestataire sans qui la fin de l'évènement ne peut avoir lieu.

Concernant la publication sur les réseaux sociaux des photographies livrées, et leur diffusion via internet de façon générale, le Client s'engage à les diffuser en l'état, sans apporter de modifications au travail du Photographe, à savoir : recadrage (sauf si le support l'oblige), filtres, modifications des couleurs et des contrastes.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photos ne doivent pas porter atteinte à l'image ou à la réputation du Photographe, comme prévus par les droits moraux et droits au respect du nom.

Pour chaque publication d'une image ou d'un groupe d'images sur un support en ligne (site web, réseaux sociaux etc.), le Client a l'obligation de mentionner le nom du Photographe « Romain Vandromme », ou de mentionner un lien vers ses réseaux sociaux ou son site web. Cette obligation fait tout d'abord référence aux dispositions légales en matière de droit moral. Ensuite, il en va du bon sens de mentionner la source de l'image partagée par le Client.

Le Client s'engage à être solidaire du Photographe en cas de préjudice causé, par une utilisation abusive ou détournée des images, par un tiers à son insu.

Le Client s'engage à ne pas utiliser les images à des fins commerciales ou illégales, à reproduire ou publier les photographies dans le but de les vendre, ou à céder ses droits à des tiers. En cas de doute sur l'utilisation possible des images, le Client s'engage à contacter expressément le Photographe pour avoir son autorisation écrite.

Concernant les images faisant l'objet d'une cession de droits, celle-ci s'effectue pour la durée et l'usage précis stipulé dans un contrat de cession de droits.

9. DROIT À L'IMAGE

Le Client ou toute autre personne présente sur les photos est, de par la loi, le/la propriétaire inaliénable de son image. Le Photographe respecte scrupuleusement ce droit à l'image.

Le Photographe se réserve cependant le droit de publier les photographies qu'il a réalisées à des fins d'illustration et de promotion de son travail, et ce sur tout type de support.

Si le Client souhaite que certaines photographies publiées, sur lesquelles ce dernier, ou toute autre personne, apparaît et est reconnaissable, ne soient pas utilisées sur l'ensemble ou sur une partie des supports de communication, de promotion et d'exposition du Photographe, celui-ci s'engage à communiquer au Photographe par écrit (par voie postale ou électronique), dans un

délai de 7 jours calendrier après la livraison des photographies, la liste des photographies à ne pas utiliser. Passé ce délai, le Photographe considère avoir l'autorisation du Client quant à l'utilisation de l'ensemble des images sur lesquelles le Client, ou toute autre personne, apparaît et est reconnaissable, et se réserve le droit d'utiliser les photographies sur les supports choisis. Toutefois, le Client, et toute autre personne présente sur les photographies, peut faire valoir son droit à l'image à tout moment en faisant une demande par écrit auprès du Photographe, ou en utilisant le formulaire présent sur son site web, pour la suppression a posteriori des images en question.

Dans tous les cas, le Photographe s'interdit expressément une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée du Client et de toute autre personne présente sur les photographies, et une diffusion sur tout support à caractère pornographique, xénophobe, raciste, antisémite, violent ou illicite.

10. DONNEES PERSONNELLES

Les informations personnelles du Client recueillies par le Photographe dans le cadre d'un premier contact ou d'une prestation sont exclusivement destinées à assurer la gestion de sa clientèle, l'envoi de commandes, la communication entre les parties et l'envoi d'offres promotionnelles non abusives. Le Photographe s'engage à ne pas communiquer ces informations à un tiers, sauf autorisation du Client.

Ces informations personnelles se limitent à : noms et prénoms, dates de naissance, adresses postales et e-mail, numéros de téléphone et numéros de compte bancaire. Sur simple demande du Client, le Photographe procédera à la suppression des données personnelles enregistrées préalablement.

11. LOI APPLICABLE ET LITIGES

Les relations contractuelles entre les parties sont régies par le droit belge. En cas de litige, le Photographe souhaite en premier lieu un règlement à l'amiable avec le Client. Si cela n'aboutit pas, le Photographe demandera au Client si un recours à un médiateur est possible. Si le Client ne veut pas ou si la médiation ne porte pas ses fruits, le litige sera alors soumis aux tribunaux belges compétents.

12. DIVERS

Sauf mention contraire, si dans une image apparaît une représentation d'une institution, une personne morale ou physique, ou un produit, cela ne constitue en aucun cas un partenariat, un placement de produit ou une publicité.

Il peut arriver que lors du visionnage des photographies par le Client sur un support numérique différent de ceux du Photographe (smartphone, ordinateur, tablette, cadre photo numérique, télévision...), les couleurs, les contrastes et la qualité *technique* des photographies diffèrent légèrement de celles livrées par le Photographe. C'est tout à fait normal, dans la mesure où tout support numérique doté d'un écran n'est pas toujours prévu pour afficher de façon fidèle des photos en haute définition. Il s'agit de différences mineures liées au support numérique sur lequel sont visionnées les photographies, et non à la mauvaise gestion des couleurs et des contrastes par le Photographe. En effet, celui-ci travaille avec du matériel précis et calibré pour restituer le plus fidèlement possible les couleurs capturées par l'appareil photo. Le Photographe ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de la divergence de qualité entre les différents supports numériques de visionnage.

Tous les textes, dessins, vidéos, photos, images, sons etc. figurant sur le site www.romainvd.com sont réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle, du droit des banques de données, du droit des marques et pour le monde entier, conformément aux dispositions de la loi belge du 30 juin 1994 relatives au droit d'auteur et aux droits voisins. Leur utilisation collective, publique ou encore commerciale est strictement interdite sans l'accord écrit de l'auteur.

Le Photographe se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Si telle modification devait intervenir après la signature d'un devis par le Client , le Photographe en informera immédiatement celui-ci. Dans ce cas, les CGV transmises au Client lors de l'envoi du premier devis prévaudront.